

Le bulletin

Février-Mars-Avril 2024

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- Actualité
- Conférence de presse et rencontre avec le Conseil Départemental
- Juridique
- Jeunes majeurs
- Jardins olympiques
- MPP
- Reçus fiscaux
- Prochains rendez-vous
- Lettre ouverte

Actualité

On le dit, on le répète : trouver de nouvelles familles solidaires – hébergeantes – est **la** priorité, surtout depuis que nous n'avons plus l'appartement « chez Antoine ».

Pensez-y, sollicitez vos ami.e.s, contactez la commission « hébergement » hebergement@aadmie.org



Les 3 premières de nos 6 bicyclettes ont été prêtées. Leurs trois jeunes bénéficiaires ont donc eu droit, comme convenu avec *Cyclofficine*, à un équipement individuel de sécurité et à une formation sur l'art et la manière d'utiliser leurs deux-roues en toute sécurité.

Il nous reste donc 3 vélos : n'hésitez pas à vous signaler !



Conférence de presse et rencontre avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental ne changeant pas de politique et même ne répondant plus à nos courriels, nous avons décidé de tenir une conférence de presse dont le contenu avait été exposé et discuté lors du CA ouvert du 20 mars.

Cette conférence de presse s'est tenue devant l'entrée des locaux du Conseil Départemental, le 3 avril (voir son contenu sur le site).

Nous avons été reçu.e.s peu après par Mme Vergez et son équipe. Mme Vergez, deuxième vice-présidente du Conseil Départemental, est la nouvelle élue responsable à l'enfance- donc responsable de l'ASE. La déception a été grande au point que nous avons décidé de rendre publique une lettre ouverte (voir en fin de bulletin). Si cette lettre est restée sans réponse du côté du Conseil Départemental, il n'en va pas de même des autres destinataires. D'ores et déjà, nous avons rencontré les responsables de *Place Publique* Charente qui semblent – eux – nous entendre. D'autres suivront : partis, syndicats et associations diverses.

Juridique

Clémence a rejoint notre commission qui avait besoin d'un peu de renfort pour fonctionner dans la sérénité. Nous sommes actuellement 5 : Clémence, Jean-François, Jérôme, Romain et Valérie.

Sur les trois derniers mois, nous avons eu quatre audiences devant les juges des enfants et deux appels à Bordeaux.

Juge des Enfants :

Deux passages « JE » le 19 avril : le jugement est mis en délibéré pour le 10 mai. Résultats dans le prochain bulletin.

Avant cela, deux autres audiences avaient eu lieu le 29 mars, avec une nouvelle juge. Nous étions très confiant.e.s car les deux jeunes avaient des papiers « validés » par la DZPAF. Malheureusement, la nouvelle politique du Conseil Départemental a porté ses fruits (empoisonnés) : l'avocat de l'ASE a demandé et obtenu un complément d'enquête. Les jeunes seront convoqués pour prise d'empreintes à la DZPAF qui interrogera les fichiers internationaux et vérifiera que les données correspondent bien à ce qu'ils ont déclaré à leur arrivée en Europe. En Italie en l'occurrence. Nous n'avons pas de raison de craindre quoi que ce soit mais les jeunes perdent plusieurs mois avant leur ré-intégration dans l'ASE. Qui gagne quoi à cette « victoire » juridique ? Malheureusement le Département assume (lire l'article précédent).

Appels

Le jeune A.B. a été déclaré mineur en appel à Bordeaux ! Ce fût un long combat puisque son refus de prise en charge par l'ASE datait de... novembre 2021 ! Il avait alors 15 ans et le moins qu'on puisse dire, c'est que cela se voyait.

Sans notre association, ce jeune mineur, aurait donc passé 2 ans et 3 mois à la rue.

Il profitera malheureusement assez peu des services de l'ASE puisqu'il sera majeur à la mi-avril. Pour autant la victoire n'est pas mince : tout d'abord parce que sa dignité avait été attaquée et qu'il prenait fort mal que sa parole ait été mise en doute. Ensuite, parce que l'obtention d'un titre de séjour va être grandement facilitée par cette nouvelle position.

Le second appel était celui de DPC. Il est arrivé une semaine ou deux après la majorité du jeune en février et s'est donc conclu sur un non-lieu. DPC est en France depuis deux ans. Il va maintenant lui falloir aborder un autre parcours d'obstacles : l'obtention d'un titre de séjour.

juridique@aadmie.org

Jeunes majeurs

Comme vous le savez, nombre de nos jeunes devenus majeurs sont confrontés à une nouvelle difficulté : obtenir un titre de séjour (TS). Nous avons donc constitué une commission « jeunes majeurs » dont le premier travail a été de recenser les jeunes majeurs en attente de TS.

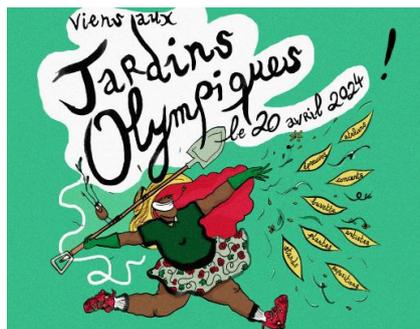
La bonne nouvelle c'est que ce travail nous a permis de voir que la majorité des jeunes s'intégraient bien : ils ont un TS (parfois un peu précaire et qui ne leur ouvre pas tous les droits) et un travail.

En revanche, une quinzaine d'entre eux sont encore en attente, et souvent depuis longtemps.

Nous allons leur proposer une rencontre le 21 mai, 18h30 au local.

L'objectif dans un premier temps est de leur permettre de s'exprimer et d'échanger sur leurs situations, et si possible de leur proposer des perspectives dans un second temps.

jeunesmajeurs@aadmie.org



Jardins Olympiques

C'est le printemps et son habituelle floraison de fêtes, festivals et initiatives diverses.

Nous y sommes parfois invité.e.s.

C'était le cas pour ces « Jardins olympiques », organisés par *Les compagnons du végétal*, le 20 avril 2024 de 10h à minuit à la pépinière arboréole de Garat.

Nous y avons tenu un stand toute la journée. Il faisait beau et nous avons pu présenter nos activités à un public ouvert et sympathique.

Familles solidaires



Une rencontre s'est tenue le 27 avril dans le cadre toujours chaleureux du Bêta. Une douzaine de personnes présentes mais malheureusement plusieurs familles solidaires s'étaient excusées. La réunion a permis de présenter l'association aux nouveaux qui hébergent ou hébergeront. Les familles solidaires plus « chevronnées » ont échangé sur leurs vécus. Xavier, de l'association BAOBAB (qui accompagne notamment de nombreux sans-papiers) a pu nous donner un éclairage sur ce qui attend nos jeunes une fois majeurs. L'envie de rencontres régulières est là : nous vous en proposerons une cet été.

MPP

La Maison des Peuples et de la Paix a quarante ans, et ça déménage ! Toujours à Angoulême, mais au 182 de la rue de Périgueux. Pour marquer ça, un festival sauvage s'organise les 10, 11, 12 et 15 mai.

Pour tout savoir, c'est ici : https://www.facebook.com/festivalsauvage?locale=fr_FR ou ici : https://www.instagram.com/festival_sauvage_mpp/

Retenez en tout cas la date du 11 mai où nous participerons au débat sur le thème « Frontières et Solidarité » à 14h00.

Reçus fiscaux

Les reçus fiscaux pour vos dons de 2023 n'ont **pas** été envoyés au cours de la première semaine de février comme nous l'annoncions dans le dernier bulletin. La faute à la grippe !

Les courriers électroniques (et papiers quand l'adresse mail manquait) sont partis le 27 février aux environs de 22h00.

Si vous n'avez pas reçu le vôtre et qu'il n'est pas dans les spams, ou en cas d'erreur : c'est sûrement la grippe ! Donc n'hésitez pas à nous contacter

finances@aadmie.org

Notre prochain rendez-vous : un CA ouvert à la MPP

Le dernier CA ouvert a eu lieu le 20 mars. Le CA ordinaire s'est réuni plusieurs fois depuis mais il y a eu les vacances d'avril et le mois de mai est compliqué à cause des ponts.

Toutefois, nous sommes très attachés à ces réunions qui nous permettent de rendre compte de nos actions au quotidien et de mettre en débat les questions qui méritent de l'être

Nous allons donc nous voir à l'issue du festival sauvage pour l'inauguration de la MPP

Judi 16 mai 2024 de 18h30 à 20h00

MPP, 182, rue de Périgueux - 16000 Angoulême

Le CA : Isabelle Claire, Sylvie Delaruelle, Agnès Duquerois, Sébastien Mousnier
Geneviève Noël, Sylvie Salomon, Romain Treppoz,

AADMIE - RESF16 www.aadmie.org

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

20, rue du sauvage 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com

Lettre ouverte à Madame la vice-présidente chargée de l'enfance et de la famille.

Madame,

Le 3 de ce mois, après notre conférence de presse, une délégation de notre association vous a rencontrée, accompagnée de deux membres des services que vous dirigez et de la Directrice de cabinet du Président du Conseil Départemental.

Si l'échange a été empreint de courtoisie et de franchise, la même franchise nous oblige à vous dire l'ampleur de notre déception.

L'élément principal que nous portions était la remise en cause des évaluations menées par et pour vos services.

En avril dernier déjà, lors de notre réunion avec P Bouty, nous pensions avoir apporté suffisamment d'exemples concrets, puisés dans différents rapports d'évaluations, prouvant la méconnaissance de la situation dans les pays d'origine de ces jeunes mineurs et de leurs parcours migratoires.

Ce qui nous surprend, c'est que vous validiez l'affaire alors que les juges des enfants vous ont donné tort 7 fois sur 12 en 2023.

Pour notre part, nous ne revendiquons aucune expertise mais nous connaissons très bien ces jeunes. Inscrits dans le temps long de la solidarité avec eux, familles solidaires qui les hébergent, enseignants, nous avons l'habitude des enfants et des ados. Or nous vous crions que ces jeunes, pour la majorité d'entre eux, n'ont pas 18 ans. Pourquoi ne nous entendez-vous pas ?

Bien au contraire, vous durcissez votre position, notamment sur l'utilisation inadaptée des tests osseux, dénoncée aussi bien par les défenseurs des droits de l'Homme que par les scientifiques. Vous les acceptez et vos avocats les demandent aux juges.

Vos avocats ? Venus de Nantes ou de Paris, ils interviennent désormais dès l'audience du juge des enfants ? Ils seraient destinés à protéger les personnels de l'ASE.

Quels personnels ? Ne devriez-vous pas d'abord protéger vos éducateurs et éducatrices ? Ceux dont le travail auprès des jeunes s'achève par l'obligation de leur signifier leur refus de prise en charge ? Pensez-vous à la violence qu'ils et elles subissent ? Celui qui a déposé la jeune Y. à la gare, sous la pluie en octobre, sans argent et très peu de vêtements : qui le protège ? Dans quel état était-il ce jour-là, le soir en rentrant chez lui ?

Lorsque nous nous sommes quittés, le 3 avril, vous nous avez dit que vous alliez en rediscuter avec vos collègues. Nous comprenons que la porte n'est peut-être pas complètement fermée. Nous restons ouverts au dialogue mais le temps presse maintenant : c'est depuis juin 2021 que nous attendons de vous un changement tangible.

Cordialement

Le CA de l'AADMIE, le 11/04/24